



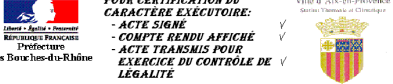
**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.526**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29986-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES POUR LE  
FINANCEMENT DU DISPOSITIF 'COUP DE POUCE CLE' - ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la VilleDirection Coordinatrice de l'Education  
Direction des Affaires ScolairesRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/09/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

-

**Nomenclature** : 7.5 Subventions**Politique Publique** : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS  
SCOLARISES**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES POUR LE  
FINANCEMENT DU DISPOSITIF 'COUP DE POUCE CLÉ' - ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif périscolaire « Coup de Pouce Clé » mis en place dans les écoles de la Ville, la Caisse des Ecoles a en charge la fourniture du matériel pédagogique ainsi que les abonnements à la revue « Pirouette » nécessaires au fonctionnement des différents clubs.

Au titre de l'année scolaire 2013/2014, il est proposé d'attribuer à la Caisse des Ecoles une subvention d'un montant de 6 500,00 € pour le financement des fournitures de 18 clubs « Coup de pouce clé » répartis dans 16 écoles retenues avec l'Education Nationale, à savoir :

- achat de mallettes pédagogiques,
- renouvellement des consommables tout au long de l'année,
- abonnements à la revue « Pirouette ».

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution d'une subvention de 6 500,00 € à la Caisse des Ecoles pour le financement du dispositif « coup de pouce clé » au titre de l'année scolaire 2013/2014

- **DIRE**, que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2013 – ligne budgétaire 92213 657361 1372 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.526 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES POUR  
LE FINANCEMENT DU DISPOSITIF 'COUP DE POUCE CLE' - ANNEE SCOLAIRE  
2013/2014**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**